



Séance du Conseil général des 29 et 30 mai 2017 (2016-2021)

Point 13 DIVERS

Postulat n°45	déposé le 30 mai 2017
Auteur et co-auteur(s)	de M. Christophe Giller (UDC)
Objet	L'auteur du postulat demande au Conseil communal de mentionner dans ses réponses aux postulats et aux questions les coûts (en temps ou en argent) qu'ils ont engendrés.
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 3 juillet 2017.</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

Développement du postulat

En une année, les membres du Conseil général ont déposé 41 postulats et 39 questions. Pour y répondre, le Conseil communal doit souvent faire appel aux membres de l'administration, voire à des entreprises externes. Par mesure de transparence, ces coûts (temps ou argent) devraient figurer dans les réponses.

Fribourg, le 30 mai 2017